

MODE OPERATOIRE DE PIEGEAGE DES LIMACES

- PARCELLES AGRICULTEURS -

Choix de la parcelle :

- Privilégier les parcelles dont vous connaissez l'historique : présence habituelle de limaces.
- Toujours piéger dans la même parcelle, dans une zone homogène.



Matériel :

- 3 pièges INRA / Bayer par parcelle (photo ci-contre). Chaque piège est constitué d'un carré de feutrine de 50 x 50 cm de côté recouvert d'une surface étanche créant un micro-climat propice aux limaces.
- Autres outils : 1 bidon de 20L d'eau, sardines, granulés anti-limaces, 1 feuille de relevé, jalons (pour localiser les pièges), 1 cutter.

Installation des pièges :

1. Tremper les pièges dans un seau d'eau avant leur mise en place.
2. Choisir les 3 zones de piégeage :
A chaque emplacement, coupez au ras du sol toutes les adventices ou plantes à l'aide du cutter (ne surtout pas les arracher), et ôtez les pierres afin que le piège puisse être positionné le plus à plat possible sur le sol.
3. Humidifier l'emplacement du piège :
 - Si l'horizon superficiel (10cm) est sec, verser 3L d'eau à l'emplacement de chaque piège.
 - Si l'horizon cultivé (20cm) est sec, verser 5L d'eau à l'emplacement de chaque piège.
4. Disperser les granulés anti-limaces à l'emplacement du piège (une dizaine de granulés par piège - un excès de granulés risque d'être répulsif). L'anti-limace épandu sous le piège permet « de fixer » les limaces afin qu'elles ne soient pas tenter de quitter le piège avant le relevé.
5. Disposer les 3 pièges (1 piège = 0,25 m²) en triangle de 20 m de côté par parcelle (voir schéma au verso) : appliquer le piège face en tissu contre le sol, face aluminium vers le haut, bien tendu et fixé par des sardines,

Conseils pratiques :

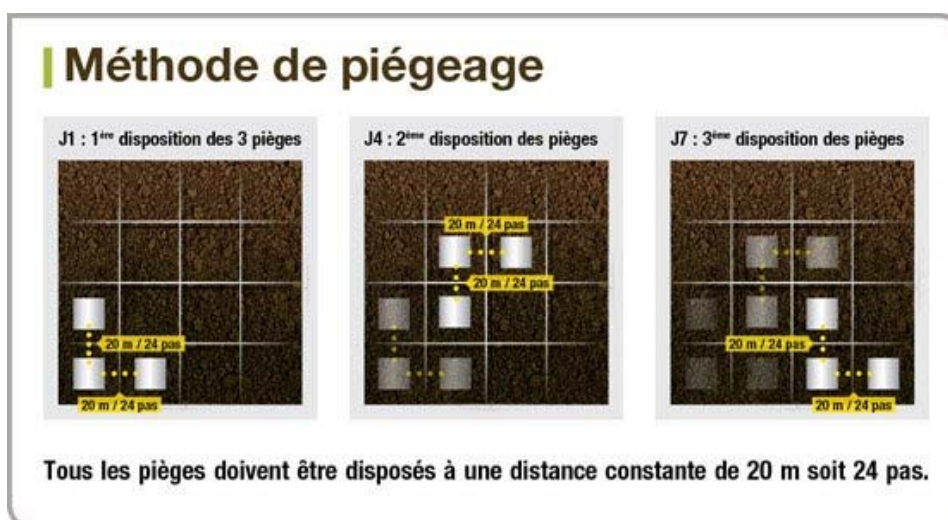
Les pièges sont mis en place le matin.
Poser les pièges à 30 m minimum de la bordure de parcelle.
Eviter les zones de passage de roues et les tournières.
Choisir l'endroit le plus propice à la présence des limaces.
Eliminer la végétation à l'emplacement des pièges (ne pas déraciner) et niveler le sol sur labour.

Relevé des pièges :

Pour disposer d'un relevé fiable, les pièges seront déplacés 3 fois tous les 3 jours. Le comptage a lieu au bout de 3 jours après la pose, de préférence le matin.

1. **Retourner les pièges** pour récolter les animaux qui peuvent être collés dessous ainsi que ceux visibles à la surface du sol.
2. **Compter le nombre de limaces par espèce (grises / noires) et par taille (jeunes / adultes)** : faire la somme des limaces pour les 3 pièges (= 0,75 m²) et ramener ce chiffre au nombre de limaces par m², car les seuils d'intervention sont établis au m².
3. **Noter** le lieu, la date et le nombre de limaces : sur la fiche de relevé ou sur [Bayer Focus Ravageurs](#)
4. **Procédez au déplacement des pièges de 20 m** selon la rotation indiquée sur le schéma au verso.
5. **Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site Internet : Bayer-agri.fr**

Schéma pour la disposition et la rotation des pièges – 3 séries de piégeage.



Seuil de nuisibilité

Cultures	Seuils de nuisibilité retenus par Bayer CropScience en concertation avec les instituts techniques
Colza	1 limace/m ²
Céréales	5-6 limaces/m ²
Tournesol	1 limace/m ²
Mais	5 à 10 limaces/m ²
Betteraves	1 à 5 limaces/m ²
Pomme de terre	3 à 7 limaces/m ²

Définir le risque
Les seuils de nuisibilité varient selon les cultures.